ANNEXE 2

**DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE**

**AIDES AUX ACTIONS DE SENSIBILISATION A L’ENVIRONNEMENT ET AU DEVELOPPEMENT DURABLE (AASEDD) DESTINEE AUX COLLEGES MOSELLANS**

**🞏 EN FONCTIONNEMENT 🞏 EN INVESTISSEMENT**

(Cochez l’une des deux cases)

Envoi du dossier à l’adresse suivante :

Monsieur le Président

Département de la Moselle

Direction du Patrimoine et de l’Aménagement des Territoires

Service de l’Environnement et du Développement Durable

1 rue du Pont Moreau CS 11096

57036 METZ CEDEX 1

# 1 - IDENTITE DU COLLEGE

Nom de l’établissement :

N° SIRET :

Prénom – Nom - Qualité du Responsable de l’établissement :

[ ]  Je reconnais avoir pris connaissance du règlement de l’aide

Date et Signature

Adresse complète de l’établissement scolaire :

Téléphone :

Adresse électronique de l’établissement :

**Référent de la demande au sein de l’établissement :**

Nom Prénom :

Fonction :

Téléphone (mobile vivement conseillé) :

Adresse électronique :

# 2 - CONDITIONS DE RECEVABILITE DES DOSSIERS

Se reporter au règlement en vigueur en annexe du formulaire.

# 3 - LISTE DES PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU FORMULAIRE

[ ]  Formulaire AASEDD complété.

[ ]  Le budget prévisionnel du projet dont le plan de financement.

[ ]  Les devis détaillés (montants HT et TTC) des dépenses.

[ ]  Les copies des décisions et des promesses fermes des subventions sollicitées, en dehors de celle du Département.

[ ]  Dans le cadre de l’existence d’une Aire Terrestre Éducative rattachée à l’établissement, une copie du rapport d'activité, des comptes financiers et du budget prévisionnel les plus récents liés à ce dispositif.

# 4 - NOTE D’OPPORTUNITE DE LA DEMANDE

Nature de la demande - la/les thématiques développée(s) – les objectifs recherchés et intérêts pour des actions de sensibilisation à l’environnement et au développement durable :

Public visé (niveau, nombre de classes et d’élèves) :

Lieu(x) de réalisation (rappel si la demande porte sur l’aménagement pédagogique d’une salle ou d’un espace extérieur ayant un impact sur le bâti, le collège doit obtenir un avis favorable du Département de la Moselle) :

Précisez si le collège dispose d’une Aire Terrestre Éducative (nom et situation) :

# 8 - PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DE LA DEMANDE

Montant total TTC des devis en lien avec la demande d’aide : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ €

Détail du coût prévisionnel des achats ventilé par type de dépenses :

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **CATEGORIE DE DEPENSE** | **INTITULE DE LA DÉPENSE** | **QUANTITE** | **COUT UNITAIRE** | **MONTANT****TOTAL****€ HT** | **MONTANT****TOTAL****€ TTC** |
|  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |
| **TOTAL** |  |  |

Plan de Financement Prévisionnel :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **FINANCEURS\*** | **FINANCEMENT****EN € TTC** | **PART FINANCÉE****EN %** |
| Fonds propres associatifs / collège |  |  |
| Aire Terrestre Éducative |  |  |
| Département de la Moselle  |  |  |
| Autre collectivité territoriale (préciser) :  |  |  |
| État |  |  |
| Fédération ou Comité |  |  |
| Autres (préciser) : |  |  |
| Autres (préciser) : |  |  |
| Montant total TTC de la demande d’aide |  | 100 % |

\*Nota Bene : le montant total du cofinancement d’aides publiques ne peut dépasser 80% du montant du projet.

# 10 - ATTESTATION

**DECLARATION SUR L’HONNEUR**

Je soussigné(e)

Agissant en qualité de Représentant légal de l’établissement

Sollicite une aide du Département de la Moselle de € pour la réalisation d’un projet évalué à €.

Certifie sur l’honneur que :

* Si la subvention est accordée, la structure s'engage à :
	+ Réaliser l'opération telle qu'elle est décrite dans le présent dossier ;
	+ Inviter Monsieur le Président du Département de la Moselle à l’inauguration de l’opération, via l’adresse mail cabinet@moselle.fr ;
	+ Apposer sur tout document informatif relatif au projet financé, les logos « Moselle, L’Eurodépartement » et « Moselle Durable »
* L’ensemble des informations fournies dans ce présent dossier sont exactes, notamment la mention de l’ensemble des demandes de subventions introduites auprès d’autres financeurs publics ;
* La structure a pris connaissance du règlement du dispositif d’aide aux Actions de Sensibilisation à l’Environnement et au Développement Durable (AASEDD)
* La structure est en règle au regard de l’ensemble des déclarations fiscales et sociales ainsi que des cotisations et paiements afférents ;
* La structure porteuse : [ ]  est assujettie à la TVA [ ]  n’est pas assujettie à la TVA

Cachet et signature du porteur de projet (représentant légal ou délégué) :

Fait à Le …………………………………………………...

Attention : toute fausse déclaration est passible de peines d’emprisonnement et d’amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

**MENTIONS D’INFORMATION – Demande de subvention départementale relative à l’aide aux actions de sensibilisation à l’environnement et au développement durable destinée aux associations et aux collèges.**

Les informations recueillies vous concernant font l’objet d’un traitement informatique sécurisé par le Département de la Moselle, destiné à instruire votre demande de subvention relative à l’aide aux actions de sensibilisation à l’environnement et au développement durable destinée aux collèges et aux associations de la Moselle.

Ce Traitement est basé sur une mission d’intérêt public et s’inscrit dans le cadre de la Délibération du Conseil Départemental de la 1ère Réunion Trimestrielle de 2019 relative à la politique de valorisation du patrimoine naturel mosellan adoptée le 31 janvier 2019.

Les données collectées seront utilisées uniquement par les services instructeurs du Département de la Moselle, Responsable de traitement, et les partenaires habilités pouvant être amenés à intervenir dans le traitement de votre dossier. Les données enregistrées sont celles des formulaires liés à votre demande de subvention. Elles n’ont pas pour finalité une prise de décision automatisée. L’ensemble des données est obligatoire tout défaut de réponse entrainera l’impossibilité de traiter votre dossier.

Les données et catégories de données collectées sont :

* Nom ;
* Prénom ;
* Fonction ;
* Numéro de téléphone ;
* Adresse mail ;
* Fédération pour les associations.

Les personnes concernées par le traitement sont les représentants légaux et/ou représentants d’association ou de collège ainsi que les référents chargés de la demande auprès des entités.

Les données enregistrées sont conservées pendant le délai d’instruction du dossier puis 10 ans après le versement de la subvention avant archivage.

Conformément au cadre juridique sur la protection des données personnelles en vigueur (Règlement général de Protection des Données - RGPD et Loi Informatique et Libertés modifiée), vous bénéficiez d’un droit d’accès, de rectification, de limitation des informations qui vous concernent.

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant, sauf si ce droit a été écarté par une disposition législative.

Enfin, vous pouvez définir le sort de vos données après votre décès.

L’ensemble de ces demandes doivent être adressées, en justifiant de votre identité, par voie postale à l’adresse suivante : Hôtel du département – M. le Délégué à la protection des données - 1 rue du Pont Moreau - C.S. 11096 - 57036 METZ Cedex 1ou par mail à l’adresse dpo@moselle.fr.

Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la CNIL (3, place Fontenoy – TSA 80715 – 75334 Paris cedex www.cnil.fr)